



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial n°152 du 25 septembre  
2023**

**Direction départementale des finances publiques**

- Délégation de signature au 01/09/2023 par la responsable du service des impôts Fonciers de l'Hérault



**Direction générale des Finances publiques**  
**Centre des Finances publiques**  
 Service Départemental des Impôts Fonciers de  
 l'Hérault  
 156 rue Alfred Nobel – CS 51018  
 34090 Montpellier Cedex 2



FINANCES PUBLIQUES

La responsable du service départemental des impôts fonciers  
 de l'Hérault

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
 Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
 Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
 Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
 Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 60 000 €, aux inspectrices divisionnaires des Finances publiques désignées ci-après :

NOM	Prénom
DE GIORGI	Christine
KOWALCZYK	Véronique

et aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

NOM	Prénom
CIMADOMO	Vincent
DEBAY	Marc
ROMEU	Paul
SEYDI	Boubacar

b) dans la limite de 10 000€, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

NOM	Prénom
PERIER	Ludovic
FOURNET	Pascal
LOPEZ	Marilyn
MOLLIEN	Aurélie
AGAPIT	Valéria
AZNAR	Anne-Marie
HERAUD	Jean-Charles
PELETTE	Fabrice
FIEVET	Sonia
GILLES	Florent
BAÏLECHE	Samira
GOURTAUD	Laetitia
BUSSON	Cédric
DUBUC	Guillaume
ZERARGA	Rafik
TACHEZ	Gilles
BARDIERE	Antoine
BELCAYRE	Nicolas
CAPMAL	Julien

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
DEJEAN	Luc
CAHUZAC	Claudine
NABONNE	Christine
OSTYN	Patricia
BIRNAL	Valérie
CADENAT	Myriam

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
FOXONET	Gérald
FRIGOLA	Audrey
LABACHE	Laurence
PERINELLI	Myriam
QUEREL	Eric
ENGSTER	Nelly
MANSOOR	Atiqour
FERRY	Catherine
DAVID	Laurent
AIT LHAJ ALI	Fatima
BENSMILI	Yanis
MALACARNE	Géraldine
DE LA VEGA	Maxime
KLEIN	Marie
LANTOINE	Doriane
LEDENT	Amandine
GENIN	Anne-Marie
GUILL	Philippe
RICHEZ	Angélique
AUTRET	Emmanuelle
DANGLES	Mathieu
WADOUX	Samia

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault et affiché dans les locaux du service.

A Montpellier, le 1er septembre 2023

La responsable du service départemental des impôts  
fonciers de l'Hérault



Caroline BOUISSON